

Interpellation à la Municipalité de Saint-Légier-La Chiésaz

Séance du Conseil Communal du lundi 27 mai 2019

Pour une amélioration de la sécurité sur le chemin du Genévrier

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues conseillères et conseillers,

Plusieurs problématiques étant relevées, cette interpellation est scindée en deux parties.

1^{ère} Partie : Chemin du Genévrier, entre le giratoire du Genévrier et l'embranchement du chemin de Milavy

Suite à une Interpellation de l'UDI du 8 mai 2017, signalant des problèmes liés au parcage et au stationnement provisoire de voitures et camionnettes sur ce chemin, les mesures suivantes ont été prises :

- Ajout d'une interdiction de stationner hors cases sur un panneau comportant d'autres informations, vis-à-vis de l'entrée à l'Hôtel Modern Times.
- Interventions plus fréquentes de Police Riviera.

Ces mesures n'ont pas suffi pour régler le problème. Nous considérons que l'article 37 de la LCR « *Les véhicules ne seront arrêtés ni parqués aux endroits où ils pourraient gêner ou mettre en danger la circulation* » n'est pas respecté.

Des voitures, voire des camionnettes, sont arrêtées quasiment sans interruption sur le chemin du Genévrier ou sur son trottoir pour faire des transbordements. Ce secteur ne se prête de toute évidence pas à cet effet. Le chemin du Genévrier est relativement étroit et les croisements avec ces véhicules, souvent portes ouvertes, sont entravés. Les piétons sont obligés de dévier du trottoir sur la route pour se frayer un passage et prendre ainsi des risques.

Sont concernés : Les habitants du quartier, les clients de l'Hôtel Modern Times et les résidents d'Eben-Hezer (voir courriers en annexe).

Ce va-et-vient de véhicules génère aussi des dégâts : Pour tourner, les conducteurs empruntent l'entrée du chemin privé de Milavy et y endommagent régulièrement des luminaires et d'autres objets comme des bacs à fleurs, bien entendu sans laisser d'adresse.

Grâce aux passages de police Riviera, les parcages sur la voie publique ont cessé. Mais l'accès à la parcelle 1909, propriété du Domaine du Crêt SA est constamment utilisée de façon intempestive pour stationner des véhicules privés à la journée. Et ce n'est pas tout : Le champ de cette parcelle 1909 est parfois envahi par des véhicules cherchant un endroit pour se parquer, défigurant et polluant le site.

Nous demandons donc que la Municipalité poursuive ses réflexions pour trouver des solutions qui régleront une fois pour toutes ces problèmes. D'avance merci de nous faire savoir si l'une et/ou l'autre des mesures proposées suivantes sera retenue :

- Pose de panneaux « arrêt interdit » à l'entrée du chemin du Genévrier.
- Pose des potelets (amovibles pour la voirie) sur le trottoir le long du chemin du Genévrier entre l'hôtel Modern Times et l'entrée du chemin de Milavy
- Pose d'un panneau indiquant la direction et la distance du nouveau P&R vers l'arrêt Hauteville Château ou d'autres zones d'échange possibles.

- Création d'une zone d'échange (de toute évidence nécessaire dans ce secteur), pour voitures, camions et camionnettes, en réservant par exemple quelques places à cet effet dans le P&R du Château d'Hauteville.
- Rappel au propriétaire de la parcelle 1909 que l'accès à ses immeubles doit être garanti à tout moment pour une éventuelle intervention urgente.
- Rappel au propriétaire de la parcelle 1909 que son terrain n'est pas classé et équipé pour accueillir un parking (pollution du sol).

2^{ème} Partie : Chemin du Genévrier, depuis l'embranchement du chemin de Milavy en direction de la nouvelle Roseraie puis de Clies

A partir de l'embranchement du chemin de Milavy, le chemin du Genévrier est dépourvu de trottoir et devient encore plus étroit. Ce tronçon est de plus en plus fréquemment utilisé par le trafic en transit qui emprunte ensuite le chemin de Clies (piste de bob pour les initiés), très étroit dans sa première partie entre deux murs. La limitation de vitesse à 30 km/h n'est que peu respectée.

Cette situation occasionne un danger pour les habitants du quartier se promenant ou faisant leur jogging, les adeptes de la mobilité douce qui l'utilisent en tant que liaison directe avec Vevey (en l'absence d'un sentier pédestre sécurisé et fléché), les résidents d'EbenHezer, souvent en chaise roulante, faisant leur tour par La Paccotaz et le chemin du Genévrier et également les pensionnaires âgés de la Nouvelle Roseraie désirant faire une promenade. La direction de cet établissement nous a affirmé être préoccupée par les risques liés au trafic de transit en augmentation.

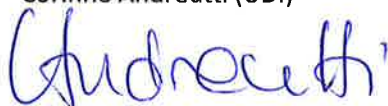
D'avance merci de nous faire savoir si l'une et/ou l'autre des mesures proposées suivantes sera retenue :

- Interdiction de circuler (sauf ayant droit) sur la partie haute du chemin de Clies entre les embranchements du chemin du Genévrier et du chemin du Montéliza et pose d'un potelet amovible pour la voirie au milieu de ce chemin (au début de la descente, sens unique existant).
- Contrôles de la vitesse des véhicules empruntant ce chemin

Merci aussi de nous informer des raisons de l'abolition du « Bordiers autorisés » sur le chemin du Genévrier. Cette limitation réglerait en effet tous les problèmes cités dans cette interpellation.

D'avance merci pour vos réponses.

Corinne Andreutti (UDI)



Monica Simonet (UDI)



Thomas Giger (PS)



Cherrier





Richard



Annexes :

- Courier Directions Cité EbenHezer
- Courier Hôtel Modern Times






Monsieur
Thomas Giger
Ch. du Genève 16
1806 St-Légier

St-Légier, le 3 mai 2019/ab

Votre courriel du 30.04.2019 – Projet d'interpellation à la Municipalité de St-Légier

Monsieur,

Nous avons pris bonne note de votre courriel relatif à la sécurité sur le Ch. du Genève et vous en remercions.

Nous partageons effectivement vos préoccupations par rapport à la circulation sur ce chemin, et ce pour les raisons suivantes :

- Le passage pour piétons situé à l'entrée du Ch. du Genève est fréquemment emprunté par les résidents que nous accueillons lorsqu'ils rejoignent l'institution en train depuis l'arrêt « Château d'Hauteville ». Ce passage est extrêmement dangereux du fait que les automobilistes quittant le giratoire en direction de ce chemin (principalement ceux qui viennent de St-Légier) le font fréquemment à une vitesse tout à fait inadaptée, du fait de l'absence de limitation de vitesse en vigueur au début de ce chemin.
- La question de l'encombrement du trottoir bordant le Modern Times Hotel est également un sujet qui nous préoccupe, étant donné que c'est un tronçon régulièrement utilisé par les équipes éducatives et les résidents lors de leurs promenades. Ils sont ainsi régulièrement contraints de quitter le trottoir en raison de véhicules (dont parfois des camions) parkés à cet endroit, ce qui s'avère extrêmement dangereux, particulièrement avec des chaises roulantes.

La sécurité des résidents que nous accueillons, que ce soit au sein de l'institution ou dans ses alentours, est extrêmement importante à nos yeux. Il est dès lors évident que nous soutiendrons toute démarche visant à restreindre les risques en la matière.

En vous remerciant de votre démarche et en restant bien entendu à disposition pour tout autre renseignement que vous pourriez souhaiter, nous vous présentons, Monsieur, nos meilleurs messages.



Eric Haberkorn
Directeur

Copie :

- J.-Cl. Gétaz, directeur du Modern Times
- P. Magnenat, responsable de la sécurité à la Cité du Genève





modern**times**
HOTEL

Monsieur
Thomas Giger
Ch. du Genévrier 16
1806 St-Légier-La Chiésaz

St-Légier, le 4 mai 2019

Concerne : Projet d'interpellation à la Municipalité de St-Légier

Monsieur,

Nous nous référons à votre courriel qui nous a été transmis par la direction de la Cité du Genévrier.

Nous vous soutenons dans votre initiative et partageons vos inquiétudes.

Le Chemin du Genévrier sert régulièrement aux transbordements de marchandises entre véhicules et comme lieu d'échanges de toutes sortes. Ce va-et-vient est difficilement supportable pour le voisinage. De plus, il gêne l'accès des bordiers et l'accès des clients à notre établissement.

D'autre part, les véhicules en arrêt ne laissent que peu de place aux piétons et il va sans dire, que la sécurité de ces derniers est régulièrement mise en danger.

Comme vous le mentionnez, la poursuite d'une réflexion globale dans l'intérêt des tous les usagers doit être poursuivie afin de trouver de nouvelles solutions.

Nous vous remercions de votre engagement et nous nous tenons à votre disposition pour toute information qui pourrait soutenir vos démarches. Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

MODERN TIMES HOTEL
Jean-Claude Gétaz, directeur

Copie : M. Eric Haberkorn, Directeur de la Cité du Genévrier
Mme Anne Briguet, Membre de la direction de la Cité du Genévrier